



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 15/09/2020

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS A L'ÉLECTION DES
SÉNATEURS DE LA CHARENTE-MARITIME**

Le préfet de la Charente-Maritime a signé ce mardi 15 septembre 2020, l'arrêté fixant la liste des candidats à l'élection des sénateurs de la Charente-Maritime du 27 septembre 2020.

La liste est consultable sur le portail des services de l'État :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections/Elections-politiques2/Elections-senatoriales/Elections-senatoriales-Le-dimanche-27-septembre-2020>

1793 grands électeurs voteront pour élire les sénateurs de la Charente-Maritime, le dimanche 27 septembre 2020, de 8h30 à 17h30, au musée maritime à La Rochelle.

Les résultats seront proclamés en public, après la fermeture du dernier bureau de vote sur le territoire hexagonal, par la présidence du bureau du collège électoral, assurée en Charente-Maritime par la présidente du tribunal judiciaire, dès l'établissement du procès-verbal, rédigé à la fin des opérations de décompte des voix.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)